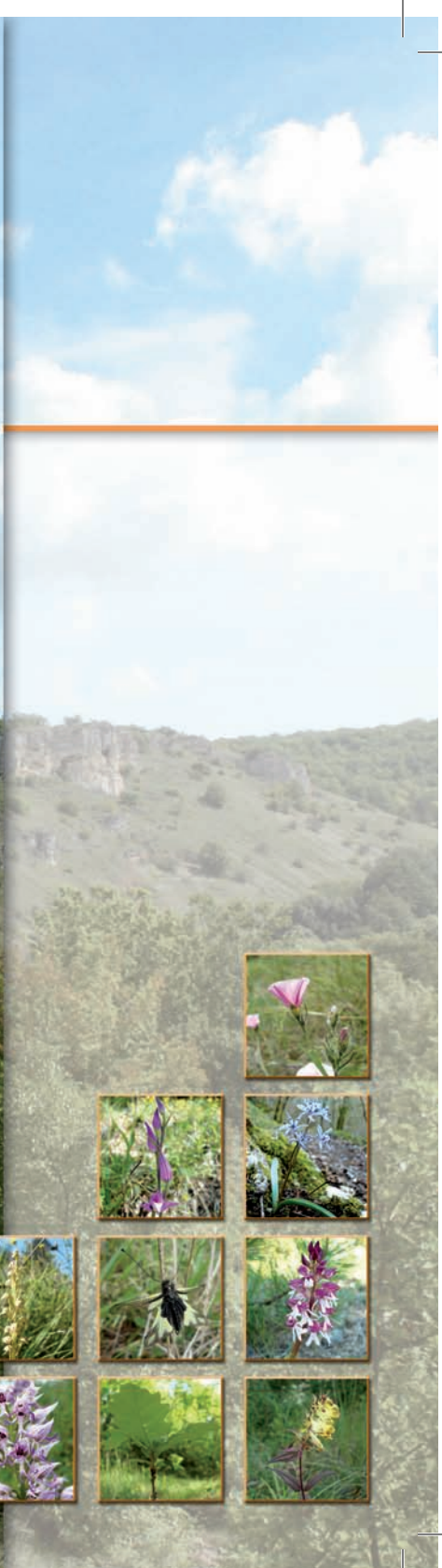


Site Natura 2000 FR2600974  
Pelouses et forêts  
calcicoles des coteaux  
de la Cure et de l'Yonne  
en amont de Vincelles

Guide de  
recommandations  
sylvicoles



Ce guide a été élaboré par la Communauté des Communes entre Cure et Yonne (CCECY) grâce au soutien financier de l'Union Européenne et de l'Etat. Il a été réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR26000974 «**Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles**» par un groupe de travail composé des services déconcentrés de l'Etat et des organismes forestiers.

### Composition du groupe de travail :

Sophie CHOKOMIAN, *Service Environnement DDT Yonne*

Alain COLLAS, *Service Environnement DDT Yonne*

Annie COMMEAU, *CRPF*

Gilles GUESPEREAU, *Syndicat des forestiers privés de l'Yonne*

Stéphanie LEITE, *Animatrice Natura 2000*

Christophe MOUY, *ONF Agence de l'Yonne*

Jérôme VILLE, *Service Environnement DDT Yonne*

### Les auteurs remercient les relecteurs non spécialisés :

Olivier BERTRAND, Mathieu MACLE, Marie MASSOL, Amélie MORIN, *CCECY*

Séverine MARTIN, *DDT Yonne*

### Crédits iconographiques :

#### Photographies :

Cédric FOUTEL (fond de couverture, p.4, 5 bas, 11 droite, 13 droite, 14 centre, 16)

Stéphanie LEITE (couverture, p. 1, 2, 5 haut, 7, 11 gauche, 12, 13 gauche, 14 gauche et droite, 15, 17 à 22)

#### Cartes :

DREAL Bourgogne (carte p.3)

CRÉ'ACTIV (carte p.7)

#### Illustrations :

Arbre p. 16 créé par GCO GRAPHIC - 04 76 41 38 72 - [www.gco-graphic.com](http://www.gco-graphic.com)

Shéma p.8 Eric de Laclos (ONF) extrait de «La Bourgogne calcaire. Préservation des forêts, des pelouses et habitats associés», document ONF/CSNB 24p. + fiches, 2003.

Maquette mise en page par **CRÉ'ACTIV - 06 64 23 04 15 - 89270 Arcy sur Cure.**

Imprimé sur du papier 100 % recyclé.

# Sommaire

Introduction .....	p.1
Qu'est-ce-que la biodiversité ? .....	p.2
Qu'est-ce-que Natura 2000 ? .....	p.3
Les outils au service de Natura 2000 .....	p.4
Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles .....	p.5
Les habitats du site Natura 2000 .....	p.7
Mode d'emploi des fiches .....	p.9
Fiches Habitats .....	p.11
Forêts de ravin .....	p.11
Forêts riveraines d'aulnes et de frênes .....	p.12
Hêtraies .....	p.13
Chênaies pédonculées de fond de combe .....	p.14
Chênaies pubescentes .....	p.15
Fiches Mesures .....	p.16
Favoriser le maintien de bois sénescents .....	p.16
Conserver le bois mort .....	p.17
Maintenir le bon état actuel .....	p.18
Favoriser ou maintenir le hêtre .....	p.19
Préserver les sols .....	p.20
Préserver la ripisylve .....	p.21
Préserver la mosaïque de pelouses et fruticées .....	p.22
Glossaire .....	p.23
Bibliographie .....	p.24
Contacts .....	p.24

# Introduction

Ce document est destiné à l'ensemble des acteurs et partenaires exerçant en forêt située sur le site Natura 2000 FR2600974 « **Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles** », dit site n°19. Il a pour objectif d'informer les gestionnaires sur le fonctionnement des écosystèmes\* forestiers en proposant des conseils pour maintenir ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire\* dans un bon état de conservation.

Les recommandations formulées s'appliquent essentiellement au site Natura 2000 n°19 et peuvent se généraliser à toutes les forêts du département. Toutefois, seules les parcelles situées dans le périmètre du site n°19 pourront bénéficier des outils présentés à la page 4 pour agir en faveur de la biodiversité.

Le guide est divisé en trois parties. La première présente le réseau Natura 2000 et sa démarche. Les deux autres parties décrivent les habitats d'intérêt communautaire\* du site et les mesures de gestion sylvicoles recommandées sous formes de fiches synthétiques et non-exhaustives.

Ce guide a été réalisé en complément d'autres documents forestiers :

- ✦ **Les plateaux calcaires de l'Ouest de la Bourgogne. Guide pour l'identification des stations et le choix des essences** édité par le CFPPA de Croigny (10) et décrivant les stations forestières existant sur les plateaux calcaires de Bourgogne.
- ✦ **Code Bourguignon de bonnes pratiques sylvicoles** réalisé par le CRPF de Bourgogne et énonçant les recommandations favorables à une gestion durable des forêts privées.
- ✦ **Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne : comment les rendre en compte dans les aménagements** réalisé par la DREAL Bourgogne en 2010.



# Qu'est-ce-que la biodiversité ?

La biodiversité ou diversité biologique représente :

« la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes\* terrestres, marins et autres écosystèmes\* aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes\* »

[article 2 de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies conclue à Rio de Janeiro le 5 juin 1992]



*Le Flambe*

Tous les êtres vivants dépendent directement ou indirectement de la biodiversité et de ses services écologiques : approvisionnement en nourriture et en eau, régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau.

Les hommes bénéficient de ces divers services pour répondre à leurs besoins et leur bien-être : production de composés pharmaceutiques et de fibres textiles, dépollution des eaux, ... . La biodiversité crée également des paysages différents à valeurs esthétiques et culturelles très appréciées et générant diverses activités de loisirs. Ces services écologiques ont tous d'importantes retombées économiques.

Dans les milieux forestiers, la prise en compte de la biodiversité est très importante car les relations existant entre les êtres vivants sont indispensables au fonctionnement et à l'équilibre de la forêt.

Certains groupes d'espèces comme les recycleurs de bois morts et les champignons mycorhiziens, par exemple, ont même une influence directe sur la productivité. Les recycleurs assurent la décomposition de la matière organique en eau et sels minéraux. Ces éléments sont alors à nouveau disponibles pour la croissance des jeunes plants. Ils sont principalement redistribués aux racines des arbres grâce aux mycorhizes\*. L'action des décomposeurs et des champignons mycorhiziens permet à la forêt de se régénérer.

La biodiversité aide également les peuplements à être plus résistants face aux perturbations climatiques et aux maladies.

En 2001, au sommet de Göteborg, la France s'était engagée à réduire l'érosion de la biodiversité d'ici 2010. L'objectif n'étant pas atteint, il a été renforcé et reconduit jusqu'en 2020 pour faire face à l'aggravement de l'érosion de la biodiversité.

# Qu'est-ce-que NATURA 2000 ?

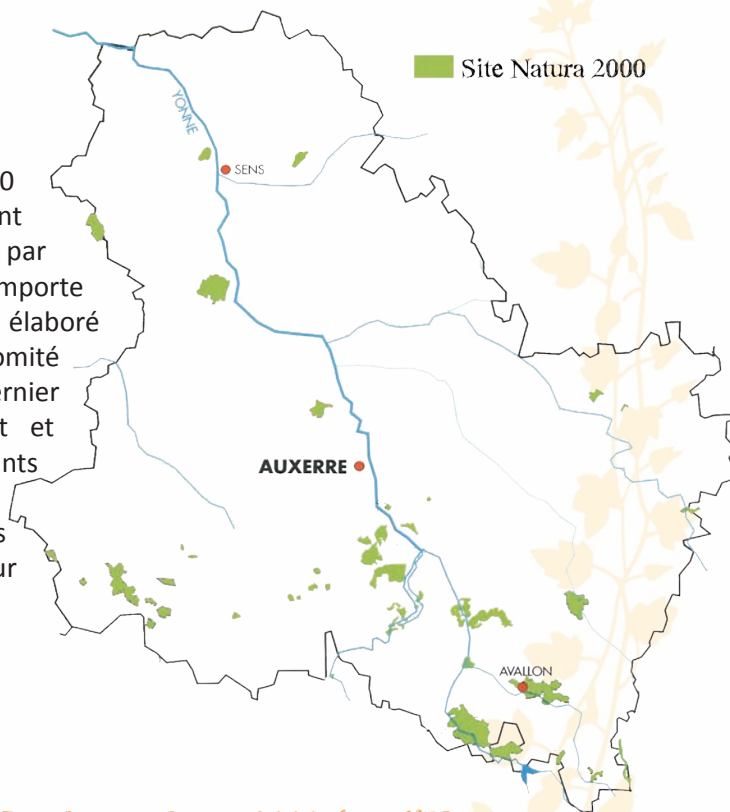
Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale situé sur le territoire européen. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique tout en tenant compte des activités sociales, économiques et culturelles locales.



Ce réseau résulte de l'application de deux directives européennes transcrites en droit français : la « **directive Oiseaux** » et la « **directive Habitats** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, voire au titre des deux.

Le réseau français comprend 1740 sites et couvre 12,5 % du territoire terrestre soit 6,9 millions d'hectares hors domaine marin (chiffre de janvier 2009). Dans le département de l'Yonne, 15 sites Natura 2000 sont définis : 14 au titre de la directive « Habitats » et 1 au titre de la directive « Oiseaux ».

Chaque site Natura 2000 est géré par un document d'objectifs (DOCOB) validé par le préfet. Ce document comporte un programme d'actions élaboré et mis en œuvre par un comité de pilotage (COFIL). Ce dernier est arrêté par le préfet et composé des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations ou organismes œuvrant sur le périmètre du site.



Le réseau Natura 2000 dans l'Yonne

# Les outils

## Les outils au service de NATURA 2000

La France a fait le choix d'une démarche basée sur une gestion concertée et volontaire. Les propriétaires et exploitants de parcelles situées en zone Natura 2000 peuvent s'engager pour agir en faveur de la biodiversité à travers trois dispositifs :

### Contrat Natura 2000

Il s'agit d'un outil spécifique pour la gestion et l'entretien des milieux naturels non agricoles. Il est établi entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant-droit sur des terrains inclus dans le site. D'une durée minimale de 5 ans, le bénéficiaire s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la préservation ou à la restauration du site selon un cahier des charges figurant dans le document d'objectifs de gestion (DOCOB). En contrepartie les engagements inscrits au contrat sont financés à hauteur de 100 % par l'Etat et l'Union Européenne. Il existe deux types de contrat :

- ✦ le contrat forestier
- ✦ le contrat non agricole et non forestier.



### Mesure agro environnementale (MAE)

Une MAE est un contrat destiné aux exploitants agricoles souhaitant adapter leurs pratiques à des enjeux environnementaux identifiés. Le contrat s'appuie sur les préconisations de gestion retenues dans le cadre du **DOCOB**. En signant une MAE, l'exploitant agricole s'engage pour une durée de 5 ans. Les mesures de gestion indiquées dans le contrat sont financées à hauteur de 100 %.

### Charte Natura 2000

La charte est un outil contractuel ouvrant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Elle comporte une liste d'engagement de bonnes pratiques auxquelles l'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou 10 ans renouvelable.

Pour aller plus loin

Font size 12px

[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

[www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr)

# Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de

Localisé dans le sud du département, le site Natura 2000 FR2600974 désigné sous l'appellation « **Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles** » est une **zone spéciale de conservation (ZSC)\*** couvrant une superficie de 1564 ha. Il est composé de 8 unités réparties sur les reliefs calcaires des vallées de la Cure, de l'Yonne et du Vau de Bouche à l'exception de 2 entités excentrées à Fontenay-près-Vézelay.



*Petit Rhinolophe*

Le site a été défini pour la présence d'habitats d'espèces animales et d'habitats naturels que sont :

- 🔥 les forêts, landes et pelouses sur sols calcaires secs,
- 🔥 les éboulis, falaises et pentes roailleuses,
- 🔥 les grottes et carrières souterraines.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire\* sont également à l'origine de la désignation du site :

- 🔥 un papillon de jour : le Cuivré des marais
- 🔥 quatre chauves-souris : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand murin

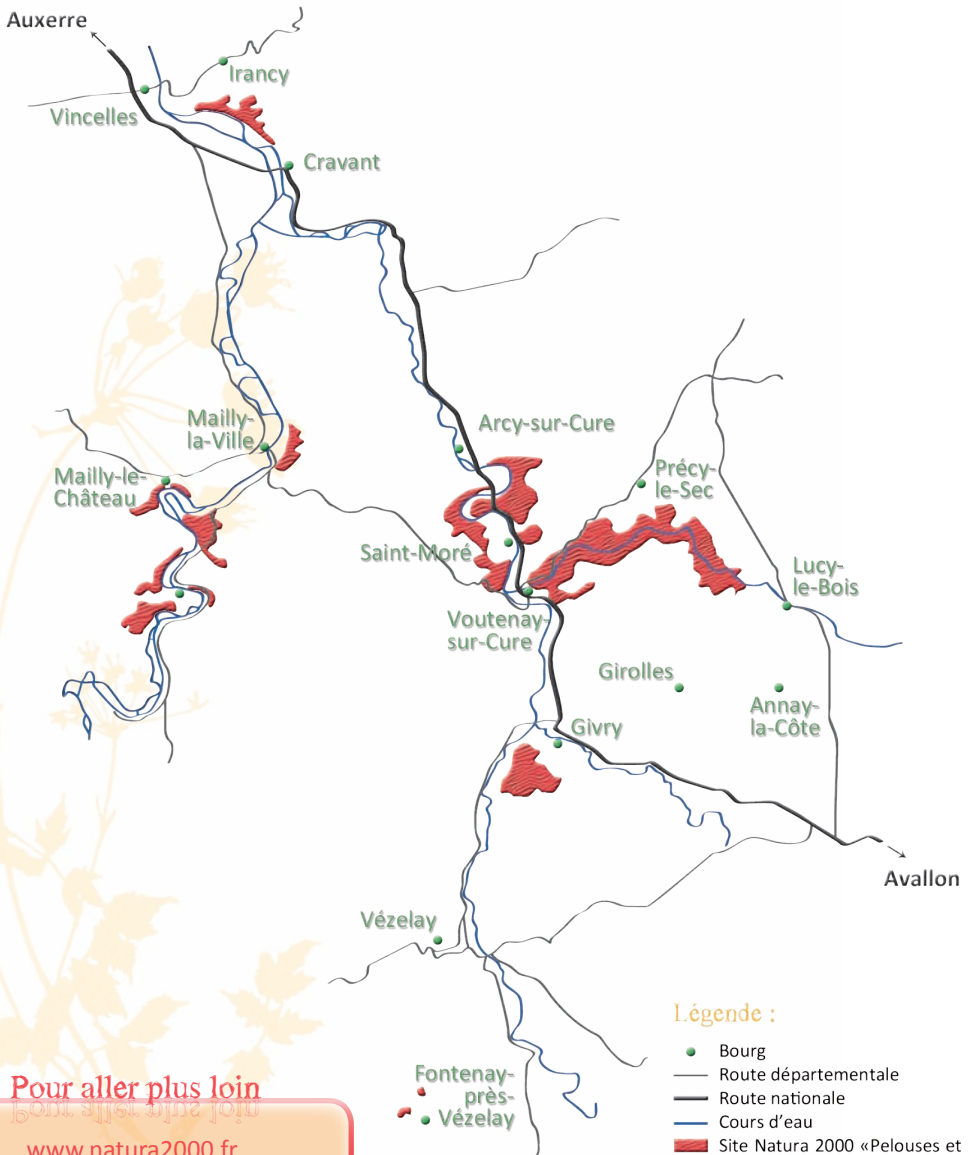
Le **DOCOB** actualisé en 2006 par un document d'application prévoit 17 mesures destinées à restaurer et entretenir les pelouses sèches, à conserver les habitats forestiers de qualité et à gérer la fréquentation des falaises et des grottes.





# la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles

Le site s'étend sur une partie du territoire des communes suivantes : Annay-la-Côte, Arcy-sur-Cure, Cravant, Fontenay-près-Vézelay, Girolles, Givry, Irancy, Lucy-le-Bois, Maily-la-Ville, Maily-le-Château, Merry-sur-Yonne, Précly-le-sec, Saint-Moré et Voutenay-sur-Cure.



Pour aller plus loin

[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)  
[www.cure-yonne.com](http://www.cure-yonne.com)

# Les habitats du site Natura 2000

La notion d'habitat a été instaurée suite à la directive « Habitats ».

« Un habitat est un ensemble non dissociable constitué :

- d'un compartiment stationnel (conditions climatiques régionales et locales, matériau parental et sol, géomorphologie et leurs propriétés physiques et chimiques),
- d'une végétation,
- d'une faune associée (avec des espèces inféodées à une espèce végétale, à la végétation ou utilisant un territoire plus grand que l'habitat considéré) »

[Notion d'habitat défini dans les Cahiers d'Habitats Natura 2000]



*Chenille du Sphinx*

Le site Natura 2000 n°19 possède 13 habitats d'intérêt communautaire\* dont 5 habitats forestiers décrits dans les fiches habitats suivantes.

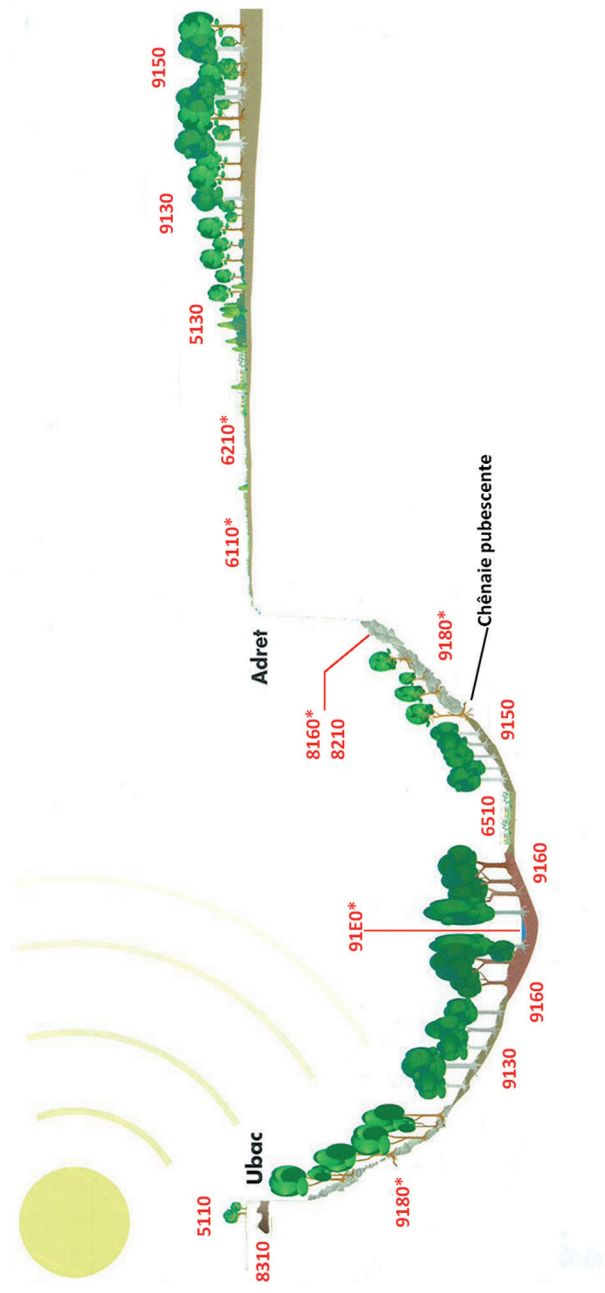
L'habitat chênaie-charmaie, très représenté sur le territoire (46 % de la surface du site), ne fait pas l'objet d'une description dans les fiches car ce n'est pas un habitat d'intérêt communautaire\*. La chênaie pubescente, bien que non plus d'intérêt communautaire\*, a été décrite dans cet ouvrage car il s'agit d'un habitat d'intérêt patrimonial\*.

Les habitats d'intérêt communautaire\* les plus menacés et sensibles sont nommés habitats d'intérêt communautaire\* prioritaires. Leur code habitat Natura 2000 est suivi d'un astérisque (\*).

Une correspondance entre les habitats d'intérêt communautaire\* et les unités stationnelles a été créée pour les forestiers. Les stations forestières des plateaux calcaires peuvent être identifiées grâce à l'ouvrage édité par le CFPPA de Croigny (10) : **Les plateaux calcaires de l'Ouest de la Bourgogne : guide pour l'identification de stations et le choix des essences.**

# site Natura 2000

## Distribution indicative des habitats du site Natura 2000 n°19



- 5110 Fourrés à buis
- 5130 Formations à genévrier commun
- 6110\* Pelouses pionnières sur dalle calcaire
- 6210\* Pelouses sèches sur calcaire
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8160\* Végétations d'éboulis calcaires
- 8210 Végétations des rochers calcaires
- 8310 Cavités souterraines
- 91E0\* Forêts riveraines d'aulnes et de frênes
- 9130 Hêtraies-chênaies acidicoles à calcicoles
- 9150 Hêtraies-chênaies calcicoles sèches
- 9160 Chênaies pédonculées de fond de combe
- 9180\* Forêts de ravins

# Mode d'emploi des fiches Habitats

Libellé de l'habitat

Numéro de code Natura 2000 (\*habitat d'intérêt communautaire prioritaire)

## Chênaies pédonculées de fond de combe

9160  
N, O, P

Numéro de l'unité stationnelle correspondant

Flore caractéristique de l'habitat



### Principales espèces caractéristiques

Chêne pédonculé, Charme, Frêne commun, Primevère élevée, Ficaire, Ail des Ours, Arum maculé, Ornithogale des Pyrénées



Ail des Ours



Arum maculé

### Principales localités

Vau de Bouche (Giralles, Annay-la-Côte, Précy)  
Boucle de la Cure (Bois des Grottes d'Arcy sur Cure ; Côte de Saint Moré)

Localisation de l'habitat sur le site Natura 2000

Les chênaies pédonculées de fond de combe\* sont des taillis de charmes sous futaie de chênes pédonculés et de frênes communs. Elles sont situées en pied de versant ou en fond de vallon frais sur des colluvions\* épais.

Cet habitat forestier est dans un bon état de conservation. Le traitement sylvicole actuel est proche des conditions naturelles. C'est l'habitat des pics cendrés et pics noirs, espèces d'intérêt communautaire\*.

Ces forêts remplissent des fonctions de production de bois et de loisirs (chasse, randonnée).

### MESURES CONSEILLÉES :

- Conserver le bois mort
- Favoriser le maintien de bois sénescents
- Préserver les sols
- Maintenir le bon état actuel

Liste non exhaustive des recommandations de gestion en faveur de l'habitat développé dans les fiches mesures

### GESTION À ÉVITER :

- Plantation de résineux
- Ouverture importante du milieu
- Défrichements
- Création de desserte

Liste non exhaustive des pratiques défavorables à l'habitat

Description de l'habitat

# Mode d'emploi des fiches Mesures

## Libellé de la fiche mesure

### Préserver la mosaïque de pelouses et fruticées

Des espaces ouverts et semi-ouverts indispensables

Les pelouses calcicoles\* sont des formations végétales herbacées basses situées sur des sols calcaires peu épais soumis à un fort ensoleillement et des épisodes de sécheresse en été. Héritées d'une pratique révolue (pastoralisme), elles hébergent une flore et une faune remarquables de type subméditerranéen dont de multiples orchidées et insectes appréciant les conditions de sécheresse du milieu.

Dans les années 1970, certaines pelouses ont été remplacées par des plantations de pins préférés aux chênaies pour des raisons économiques. La dynamique spontanée de cette essence a d'autant plus participé à la régression des milieux herbacés.

Les fruticées\* sont des espaces semi-ouverts composés d'arbustes (buis, genévrier, aubépine) en mosaïque avec les pelouses calcicoles. Ces formations évoluent spontanément vers un pré-bois sous lequel elles finissent par dépérir.



*Orchis pyramidale*

22

#### HABITATS CONCERNÉS

Hêtraies  
Chênaies pédonculées de fond de combe  
Chênaies pubescentes



#### COMMENT ?

- Ouvrir une parcelle fortement embroussaillée et maintenir l'ouverture
- Gérer de façon extensive des pelouses calcicoles
- Restaurer les pelouses calcicoles par coupe de pins
- Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles par broyage des fruticées
- Entretenir les pelouses calcicoles par débroussaillage manuel
- Adapter le calendrier des travaux pour limiter le dérangement de la faune
- Éviter la plantation des résineux en favorisant les essences autochtones
- Éviter l'accès aux engins motorisés

Liste non exhaustive des habitats concernés par la mesure

Description des pratiques de gestions sylvicoles. Les recommandations pouvant faire l'objet de contrat Natura 2000 ou MAET sont indiquées en bleu gras

## Description de la mesure



Il s'agit de forêts dominées par des essences nomades\* (tilleul et érable) installées sur de fortes pentes, éboulis, versant ou fond de ravins. Le sol est composé de blocs et éboulis grossiers entre lesquels s'est installée de la terre fine provenant des plateaux.

Cet habitat prioritaire est assez rare en Bourgogne et occupe des superficies souvent réduites.

Le milieu est sensible à l'érosion. Les espèces végétales ont besoin d'ombre et d'humidité. La présence de vieux arbres est nécessaire à diverses espèces animales dont le pic noir et cendré, espèces d'intérêt communautaire\* et protégées.

Les forêts de ravin sont en général dans un bon état de conservation compte tenu de leur inaccessibilité et des difficultés d'exploitation. La gestion sylvicole actuelle est proche des conditions naturelles.

## Principales espèces caractéristiques

Tilleul à grandes feuilles, Frêne commun, Érable sycomore, Érable plane, Orme des Montagnes, Fougère scolopendre



*Scolopendre*

## Principales localités

Vau de Bouche (*Girolles, Annay-la-Côte, Voutenay, Précy*)

Boucle de la Cure (*Arcy-sur-Cure : Bois des Grottes ; Saint-Moré : Côte de Saint Moré, Cora, Vau Guiot, Bois de la Côte de Char*)

Bois du Parc (*Mailly-le-Château*)

## MESURES CONSEILLÉES :

- Favoriser le maintien de bois sénescents
- Conserver le bois mort
- Préserver les sols
- Maintenir le bon état actuel

## GESTION À ÉVITER :

- Coupes rases sur de grandes surfaces (> 30 ares)
- Passages d'engins
- Eclaircies importantes et mise à nu du sol
- Plantation de résineux

# Forêts riveraines d'aulnes et de frênes

91E0\*

Q, R, S



Les forêts alluviales d'aulnes et de frênes sont des peuplements linéaires, résiduels et fragmentés, régulièrement inondés et limités à un rideau boisé bordant les rivières.

L'état de conservation de ces forêts est considéré comme dégradé sur le site. L'enjeu pour cet **habitat d'intérêt communautaire\* prioritaire** est donc particulièrement important. Dans toute l'Europe, ce milieu s'est considérablement raréfié suite aux nombreux aménagements des cours d'eaux dans les années 1970. Sur le site, cet habitat représente 8,64 ha, soit 0,55 % de sa surface.

Les forêts alluviales remplissent des fonctions :

1. de protection : contre les crues, freinage des courants d'eaux
2. d'épuration naturelle
3. de biodiversité : abri pour la faune, corridor biologique
4. de loisirs : randonnée, chasse et pêche

## Principales espèces caractéristiques

Aulne glutineux  
Frêne commun  
Groseillier rouge  
Ronce bleue  
Ficaire



*Ficaire*

## Principales localités

Vau de Bouche (*le long du ruisseau*)  
Boucle de la Cure (*le long de la Cure*)

## MESURES CONSEILLÉES :

- Préserver la ripisylve
- Favoriser le maintien de bois sénescents
- Conserver le bois mort
- Préserver les sols

## GESTION À ÉVITER :

- Interventions aux abords des cours d'eaux
- Défrichements et coupe à blanc
- Coupes de bois pendant la période de nidification (15 février au 15 juillet)
- Tassement du sol

# Hêtraies

9130 et 9150  
A à M



Deux types de hêtraies se partagent le site : les hêtraies-chênaies acidiclinales\* à calcicoles\* (91 E 30) et les hêtraies-chênaies calcicoles\* sèches (91 E 50).

Les hêtraies sont des forêts caractérisées par la présence du hêtre et du chêne. Sur le site, elles sont situées sur des pentes fortes à moyennes. Le sol est composé d'éboulis grossiers à fin avec des colluvions\*. Les hêtraies-chênaies calcicoles\* sèches sont localisées sur des pentes ensoleillées et des sols calcaires peu épais sensibles à l'érosion. Ces habitats sont bien conservés sur le territoire.

C'est l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire\* telles que : pic noir, pic épeiche, chouette hulotte et certaines chauves-souris forestières dont la barbastelle d'Europe. 13

## Principales espèces caractéristiques

91 E 30

Hêtre, Charme, Chêne sessile, Aspérule odorante, Mélisque uniflore

91 E 50

Hêtre, Charme, Chêne sessile, Érable champêtre, Laïche blanche, Séslyrie bleue



Aspérule odorante



Séslyrie bleue

## Principales localités

Vau de Bouche (*Girolles, Annay-la-Côte, Voutenay, Précy*)

Boucle de la Cure (*Arcy-sur-Cure : Bois des Grottes ; Saint-Moré : Côte de Saint Moré, Cora, Vau Guiot, Bois de la Côte de Char*)

Bois du Parc (*Mailly-le-Château*)

## MESURES CONSEILLÉES :

- Maintenir le bon état actuel
- Favoriser ou maintenir le hêtre
- Conserver le bois mort
- Favoriser le maintien de bois sénescents

## GESTION À ÉVITER :

- Coupes rases sur de grandes surfaces (> 30 ares)
- Plantation de résineux et d'espèces non autochtones
- Monoculture du hêtre



# Chênaies pédonculées de fond de combe 9160 N, O, P



Les chênaies pédonculées de fond de combe\* sont des taillis de charmes sous futaie de chênes pédonculés et de frênes communs. Elles sont situées en pied de versant ou en fond de vallon frais sur des colluvions\* épais.

Cet habitat forestier est dans un bon état de conservation. Le traitement sylvicole actuel est proche des conditions naturelles. C'est l'habitat des pics cendrés et pics noirs, espèces d'intérêt communautaire\*.

Ces forêts remplissent des fonctions de production de bois et de loisirs (chasse, randonnée).

## Principales espèces caractéristiques

Chêne pédonculé, Charme, Frêne commun, Primevère élevée, Ficaire, Ail des Ours, Arum maculé, Ornithogale des Pyrénées



*Ail des Ours*



*Arum maculé*

## Principales localités

Vau de Bouche (*Girolles, Annay-la-Côte, Précy*)  
Boucle de la Cure (*Bois des Grottes d'Arcy sur Cure ; Côte de Saint Moré*)

## MESURES CONSEILLÉES :

- Conserver le bois mort
- Favoriser le maintien de bois sénescents
- Préserver les sols
- Maintenir le bon état actuel

## GESTION À ÉVITER :

- Plantation de résineux
- Ouverture importante du milieu
- Défrichements
- Création de desserte

# Chênaies pubescentes



Il s'agit de chênaies maigres composées de chênes pubescents, chênes sessiles et leurs hybrides\* installées sur des sols squelettiques et des pentes exposées sud-ouest. Les chênaies pubescentes sont des habitats patrimoniaux en mosaïque avec des éboulis, des pelouses et des fruticées\*.

Cet habitat est en bon état de conservation compte-tenu de la faible utilisation du milieu en bois de chauffage et des faibles possibilités de substitution par le pin. Les traitements actuels sont proches des conditions naturelles.

Les espèces remarquables et les habitats associés (pelouses) ont besoin de lumière et d'un couvert espacé (pré-bois). Les chênaies pubescentes correspondent aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire du lézard vert et de la couleuvre verte et jaune.

## Principales espèces caractéristiques

Chêne pubescent ou hybride, Garance voyageuse, Mélitte à feuilles de mélisse, Séslierie, Tilleul dans certaines situations



*Garance voyageuse*

## Principales localités

Sur toutes les pentes bien exposées  
Vau de Bouche (*Précy*)

Boucle de la Cure (*Saint-Moré : Bois de la Côte de Char*)

## MESURES CONSEILLÉES :

- Maintenir le bon état actuel
- Préserver la mosaïque de pelouses et de fruticées
- Conserver le bois mort
- Favoriser le maintien de bois sénescents

## GESTION À ÉVITER :

- Remplacement par des résineux
- Ouverture importante du milieu

# Favoriser le maintien de bois sénescents

## Les arbres sénescents sont source de vie !

La sénescence correspond à la phase de vieillissement naturel d'un organisme. Ce processus entraîne à terme la mort du sujet.

Cependant, les arbres sénescents sont sources de vie pour de nombreuses espèces animales (insectes, chauves-souris, oiseaux, ...) et végétales (champignons, lichens, ...) qui y trouvent refuge, gîte et couvert. Leur présence améliore la qualité biologique des milieux forestiers.

Les arbres sénescents ne constituent pas une menace pour les arbres sains. Au contraire, ils abritent les prédateurs des parasites et maintiennent ainsi un équilibre biologique entre prédateurs et déprédateurs.



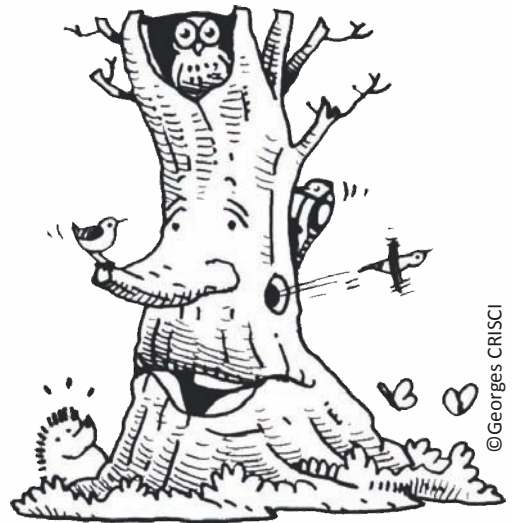
*Lucane cerf-volant*

## HABITATS CONCERNÉS

Forêts de ravin

Hêtraies

Forêts riveraines d'aulnes et de frênes



## COMMENT ?

- **Favoriser le maintien de bois sénescents :**
  - Maintien d'arbres isolés pendant 30 ans
  - Maintien d'îlots de 0.25 ha, 0.50 ha ou 1 ha pendant 30 ans
- Conserver les arbres morts sans valeur économique ou les arbres à cavités qui ne présentent pas de risques sanitaires pour les peuplements alentours et qui sont situés à plus de 50 m de toutes voies et sites fréquentés par le public.

# Conserver le bois mort

## Des micro-habitats originaux et variés

Le bois mort représente toute partie non vivante d'un arbre sur pied ou au sol ainsi que tous les morceaux de bois tombé au sol ou dans l'eau. Les rémanents\* d'exploitation correspondent également à du bois mort.

Le bois mort joue un rôle vital dans le fonctionnement et la productivité des forêts. Il sert de base alimentaire et d'habitats pour une multitude d'espèces dont les communautés se succéderont au cours de son évolution.

L'action des décomposeurs (champignons, insectes et micro-organismes) permet de distribuer dans le sol l'eau et les sels minéraux indispensables à la croissance des jeunes plants.



## HABITATS CONCERNÉS

Forêts de ravin

Hêtraies

Chênaies pédonculées de fond de combe

Chênaies pubescentes

Forêts riveraines d'aulnes et de frênes



## COMMENT ?

- Ne pas brûler les rémanents\* d'exploitation
- Ne pas retirer les «chandelles\*», les purges\* et le bois mort au sol
- Laisser les arbres morts sur pied
- Ne pas tronçonner les arbres morts au sol
- Ne pas démembrer les houppiers s'ils ne gênent pas la gestion
- Prendre soin de ne pas déplacer le bois mort et les rémanents\* d'exploitations conservés au sol

# Maintenir le bon état actuel

Les habitats forestiers du site sont globalement dans un bon état de conservation en raison de la gestion sylvicole passée.

## Poursuivre l'absence d'exploitation pour les forêts de ravins

Situées sur des pentes fortes, les forêts de ravins sont difficilement accessibles et exploitables. Leur intérêt économique est très limité eu égard aux techniques d'exploitation coûteuses qu'il faut mettre en œuvre pour extraire le bois. Afin de maintenir cet habitat dans un bon état de conservation, l'absence d'exploitation doit par conséquent être poursuivie et privilégiée, sauf en cas de force majeure (mise en cause de la sécurité, par exemple).

## Favoriser le traitement irrégulier

L'irrégularisation des peuplements assure le maintien d'une densité de gros arbres appréciés par certains oiseaux forestiers (pics et mésanges). La structure verticale joue un rôle indispensable dans l'équilibre et la santé des forêts. Elle permet notamment de favoriser la régénération naturelle en faisant varier la pénétration de la lumière. Elle assure également le développement de plusieurs essences plus ou moins exigeantes en lumière. Ces traitements n'entraînent pas de surcoût économique.

L'irrégularisation du peuplement et le mélange d'essences limitent les risques de dégâts généralisés (tempêtes, ravageurs, changement climatique) et augmentent la diversité des espèces forestières.

Ce traitement est à privilégier dans les forêts de ravin et les hêtraies.

## HABITATS CONCERNÉS

Forêts de ravin

Hêtraies

Chênaies pédonculées de fond de combe

Chênaies pubescentes

Forêts riveraines d'aulnes et de frênes



*Lierre grimpant*

## PLAIDOYER POUR LE LIERRE

Le lierre est une liane à feuillage persistant qui s'accroche aux supports (murs, arbres, ...) grâce à ses racines « ventouses ».

Ses fleurs et ses baies nourrissent les oiseaux et les insectes en automne et en hiver. Son feuillage offre des sites de nidification pour les oiseaux et des abris discrets pour les araignées et les insectes.

**Ce n'est pas un parasite, il n'est pas à l'origine du dépérissement des arbres.**

# Favoriser ou maintenir le hêtre



## HABITATS CONCERNÉS

Hêtraies

### État de conservation du hêtre

Les taillis-sous-futaie traditionnellement conduits sur le territoire ont provoqué la régression du hêtre au profit du chêne et du charme. Les ouvertures répétées de ces forêts n'ont pas été favorables à la réinstallation du hêtre.

Le hêtre est une essence dont la croissance et la régénération naturelle dépendent de la réserve en eau (pluviométrie supérieure à 700 mm/an). Il apprécie les sols bien drainés.

### COMMENT ?

- Favoriser la régénération naturelle
- Éviter la monospécificité des hêtraies
- Préserver les adultes relictuels et les jeunes sujets en sous-étages
- Favoriser le traitement irrégulier pour limiter le développement de la végétation concurrente dans la perspective d'une régénération naturelle
- Éviter les coupes sur de grandes superficies

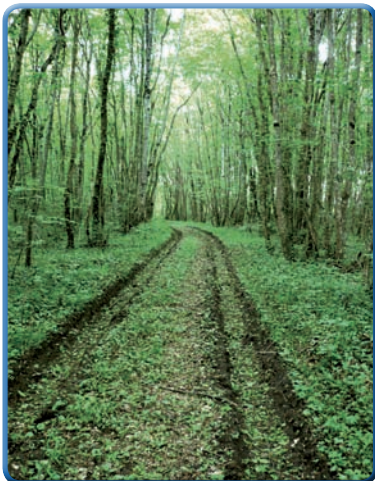
# Préserver les sols

## Pourquoi préserver le sol ?

Le sol est la base de tous les écosystèmes\*. Il correspond à la couche superficielle de la croûte terrestre enrichie en matières organiques.

Le sol est un facteur déterminant pour la croissance des végétaux et la qualité des peuplements. Il présente une diversité animale, végétale et fongique importante qui assure le recyclage de l'eau, des sels minéraux et de la matière organique indispensables à l'équilibre et au bon fonctionnement des écosystèmes\* forestiers.

Le sol est sensible à toutes déstructurations (tassement, orniérage, mise à nu). Ces perturbations provoquent une plus forte sensibilité du sol à la sécheresse, un ralentissement de la croissance des végétaux et modifient le fonctionnement des forêts (dérangement de la faune et des mycorhizes\* du sol). Dans les cas extrêmes, le peuplement forestier peut dépérir.



## HABITATS CONCERNÉS

Forêts de ravin

Hêtraies

Chênaies pédonculées de fond de combe

Chênaies pubescentes

Forêts riveraines d'aulnes et de frênes



## COMMENT ?

- Débarder sur sol sec et proscrire le débardage sur sol humide et non ressuyé
- Prévoir des itinéraires d'exploitations courts
- Privilégier les engins légers avec une pression au sol faible
- Débarder à cheval ou par câble selon les exigences du milieu
- Maintenir une bande tampon le long des cours d'eaux
- Installer des cloisonnements d'exploitation pour éviter les tassements de sols généralisés

# Préserver la ripisylve

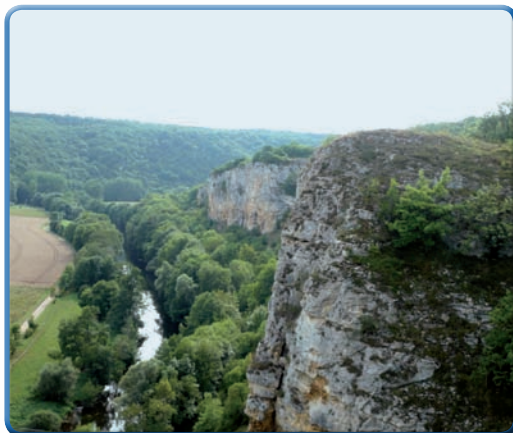
## Elle remplit de nombreuses fonctions !

La ripisylve est la partie de la forêt qui borde les cours d'eaux. Cet habitat est régulièrement inondé et forme un réseau de corridors biologiques\* reliant différents milieux entre eux. Elle joue ainsi un rôle important pour de nombreuses espèces animales : insectes, poissons, crustacés, oiseaux, mammifères, amphibiens ...

La ripisylve assure la circulation des espèces entre les différents milieux et le transport de graines végétales. Les racines et les cavités des arbres offrent aussi des abris pour les habitants de la rivière.

Cet habitat remplit également d'autres services écologiques :

- ✂️ maintien des berges, épuration naturelle de l'eau par filtration de certains polluants (nitrates et phosphates),
- ✂️ protection contre les crues,
- ✂️ effet de brise-vent.



## HABITATS CONCERNÉS

Forêts riveraines d'aulnes et de frênes



## COMMENT ?

- **Investissement pour la recréation de ripisylve :**
  - Ne pas laisser les rémanents d'exploitation dans le lit du cours d'eau
  - Ne pas dessoucher les arbres
  - Conserver les grosses pièces de bois morts pour les amphibiens
  - Ne pas fragmenter le boisement
  - Éviter le drainage de la zone humide
  - Respecter les cours d'eaux : limiter les zones de franchissement, utiliser les kits de franchissement, ne pas créer d'itinéraire de débardage ou de place de dépôt à moins de 10 m d'un cours d'eau, sauf impossibilité physique
  - Maintenir des bandes boisées en bordure de ruisseau
  - Utiliser des lubrifiants biodégradables
  - Ne pas introduire d'espèces non autochtones (peupliers, ...)



# Préserver la mosaïque de pelouses et fruticées

## Des espaces ouverts et semi-ouverts indispensables

Les pelouses calcicoles\* sont des formations végétales herbacées basses situées sur des sols calcaires peu épais soumis à un fort ensoleillement et des épisodes de sécheresse en été. Héritées d'une pratique révolue (pastoralisme), elles hébergent une flore et une faune remarquables de type subméditerranéen dont de multiples orchidées et insectes appréciant les conditions de sécheresse du milieu.

Dans les années 1970, certaines pelouses ont été remplacées par des plantations de pins préférés aux chênaies pour des raisons économiques. La dynamique spontanée de cette essence a d'autant plus participé à la régression des milieux herbacés.

Les fruticées\* sont des espaces semi-ouverts composés d'arbustes (buis, genévrier, aubépine) en mosaïque avec les pelouses calcaires. Ces formations évoluent spontanément vers un pré-bois sous lequel elles finissent par dépérir.



*Orchis pyramidale*

## HABITATS CONCERNÉS

Hêtraies

Chênaies pédonculées de fond de combe

Chênaies pubescentes



## COMMENT ?

- Ouvrir une parcelle fortement embroussaillée et maintenir l'ouverture
- Gérer de façon extensive des pelouses calcicoles
- Restaurer les pelouses calcicoles par coupe de pins
- Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles par broyage des fruticées
- Entretenir les pelouses calcicoles par débroussaillage manuel
- Adapter le calendrier des travaux pour limiter le dérangement de la faune
- Éviter la plantation des résineux en favorisant les essences autochtones
- Éviter l'accès aux engins motorisés

# Glossaire

**Acidicline** : qualifie une plante qui s'installe préférentiellement sur sol acide

**Autochtone** : se dit d'une espèce animale ou végétale originaire du territoire.

**Calcicole** : qualifie une plante qui s'installe préférentiellement sur sols riches en calcium.

**Chandelle** : désigne la partie de l'arbre cassé restée sur pied.

**Cloisonnement** : couloir de circulation des engins de débardage dans une parcelle

**Colluvion** : dépôt de sédiments fins sur les pentes et bas de versants.

**Combe** : vallée creusée par l'érosion et dominée par des versants escarpés.

**Corridor biologique** : milieu reliant fonctionnellement entre eux différents habitats.

**Écosystème** : ensemble d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec le milieu dans lequel ils vivent.

**Essence nomade** : essence pouvant jouer un rôle de pionnière dans certaines conditions (ex. Tilleul, Erable, ...).

**Fruticée** : organisation végétale composée d'arbustes.

**Hybride** : animal ou végétal issu du croisement de différentes espèces.

**Intérêt communautaire** : se dit d'un habitat ou d'une espèce remarquable en danger de disparition dans son aire de répartition naturelle, ou bien présentant soit une aire de répartition réduite en raison de sa régression, soit des caractéristiques remarquables.

**Intérêt patrimonial** : se dit d'une espèce ou d'un habitat présentant un intérêt scientifique, écologique ou culturel.

**Mycorhize** : association symbiotique entre les champignons et les racines des plantes.

**Purge** : action qui consiste à extraire la partie d'une grume dépourvue de qualité marchande.

**Rémanent** : reste de branches ou de troncs abandonnés en forêt.

**Zone spéciale de conservation** : site naturel du réseau Natura 2000 dont le DOCOB a été approuvé par un arrêté ministériel.

# Bibliographie

**Cahier d'habitats Natura 2000. Tome 1 : Habitats forestiers.** *Muséum d'Histoire naturelle*, 2001.

**Les plateaux calcaires de l'ouest de la Bourgogne.** Guide pour l'identification des stations et le choix des essences. *Carnnot-Millard L*, 2006.

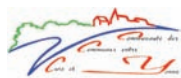
**Mieux intégrer la diversité dans la gestion forestière.** *Gosselin M et Paillet Y*, 2010.

**La Bourgogne calcaire.** Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés. *Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et Office National des Forêts*, 2003.

**Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne : comment les prendre en compte dans les aménagements.** *Chiffaut A, Chambaud F et Overti D*. 2010.

**Code Bourguignon de Bonnes pratiques sylvicoles.** *CRPF*.

# Contacts



**Communauté des Communes Entre Cure et Yonne** - 25 rue du général de Gaulle - 89270 Vermenton

Tél. 03 86 81 66 56 / Fax : 03 86 81 67 54

Tél. (Service Natura 2000) 03 86 81 50 67



**Direction Départementale des Territoires de l'Yonne** - Siège social : 3 rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre cedex

Tél. 03 86 48 41 00 / Fax : 03 86 48 23 12



**Centre Régional de la Propriété Forestière** - 18 rue Guynemer - 89000 Auxerre

Tél. 03 86 94 90 20 / Fax : 03 86 94 90 24



**Office National des Forêts** - 18 Boulevard Galliéni - 89011 Auxerre

Tél. 03 86 42 07 70 / Fax : 03 86 46 71 74



**Syndicat des forestiers privés de l'Yonne** - 14 bis rue Guynemer - 89005 AUXERRE

Tél. 03 86 46 41 50 / Fax : 03 86 94 01 17

Ce guide a été réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR26000974 "Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne".

Il vise à informer et conseiller les acteurs et les partenaires exerçant sur le périmètre du site pour assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole courante.

*Financiers :*

